



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 28 - Mai 2021

Edito



Danielle VIGNAL

## LES RETRAITÉ.E.S NE BAISSENT PAS LA GARDE !

Le 31 mars, masqué.e.s mais pas baillonné.e.s, les retraité.e.s ont manifesté dans plus de 80 rassemblements en France à l'appel des 9 organisations pour l'augmentation des pensions, une Sécurité sociale et des Services publics pour répondre aux besoins. Nous ne laisserons pas le Gouvernement nous faire payer la crise et le financement de la "5<sup>ème</sup> branche" autonomie qu'il a créée en 2020.

Il n'est plus acceptable que ce Gouvernement, le patronat et d'autres pointent du doigt les retraité.e.s comme des nanti.e.s.

La crise économique engendrée par la crise sanitaire COVID a fait exploser le nombre de pauvres en France, dont font partie de nombreuses et nombreux retraité.e.s : près de 12 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté en 2021, soit 19 % de la population française. Et dans le même temps, les dividendes des actionnaires flambent et une minorité amasse des fortunes gigantesques.

Je siége pour l'UD CGT de Corrèze au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) pour l'amélioration de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap et une politique de Santé publique et de prévention tout au long de la vie. Mais depuis des années, le gouvernement a multiplié les rapports, les lois et les réformes sans assurer le financement de l'accompagnement du handicap et de l'autonomie. La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et la création de la nouvelle 5<sup>ème</sup> branche opère une séparation radicale entre la santé et la perte d'autonomie. C'est exactement le contraire qu'il fallait faire en intégrant le droit « autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité sociale ! Nous devons amplifier notre mobilisation pour exiger le respect des engagements de l'État au niveau de la prise en compte du droit à l'autonomie, dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale et d'un grand service public de l'autonomie avec les formations et les embauches nécessaires (200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile).

**Appelons à poursuivre et amplifier les mobilisations des retraité.e.s dans les mobilisations interprofessionnelles et intergénérationnelles comme le 15 juin prochain « Journée d'action et de mobilisation chez les professionnel.le.s de santé et d'action sociale ».**



## Sommaire

- Analyse élections CNRACL 2021 p.2-6
- Compte-rendu de la CE UFR 29 et 30 mars 2021 p.7-8
- Projet de loi « relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire » : encore une loi liberticide ! p.8-9
- "Le Caché de La Poste" p.10

# Élections du Conseil d'administration de la CNRACL

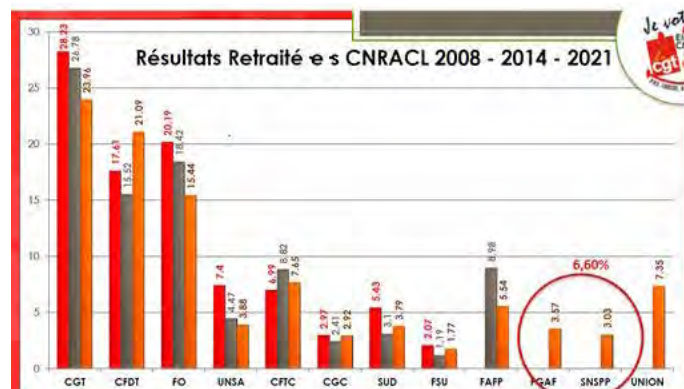
## Que nous dit le vote des retraité.e.s ?

C'est une des seules caisses de retraite où le Conseil d'administration est élu au suffrage universel direct, avec des élections tous les 6 ans : c'est un atout majeur pour la démocratie, apportant une légitimité aux élu.e.s et permettant la défense des intérêts des personnels et des retraité.e.s.

Il faut défendre ce droit démocratique. Cette élection, dans le contexte actuel de projet de réforme des retraites, avait une importance toute particulière.

### La CGT toujours majoritairement plébiscitée par les affilié.e.s.

Tout d'abord, nous pouvons nous féliciter des résultats de notre organisation : la CGT reste première organisation représentante des personnels au Conseil d'administration en remportant 4 sièges sur les 8 possibles. 3 sièges sur 6 chez les actif.ve.s, 1 siège sur 2 chez les retraité.e.s.



### Une forte abstention

La participation au vote est faible, elle est de 21,07 % pour les affilié.e.s. (agent.e.s en activité et pensionné.e.s). Aux dernières élections de 2014, bien qu'en diminution, la participation au vote avait été de 35 %.

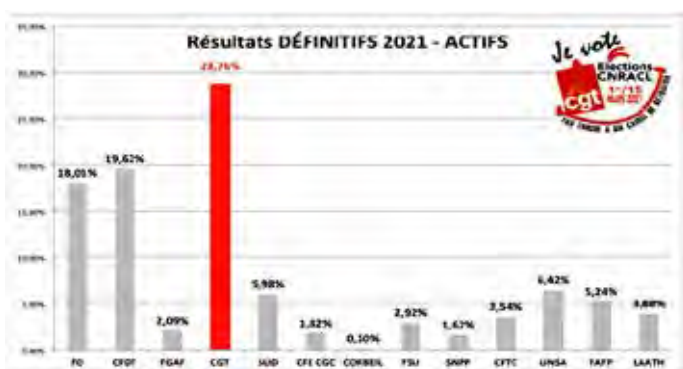
Dans le contexte de la crise sanitaire notre crainte était principalement de ne pas arriver à faire voter les retraité.e.s c'est finalement elles et eux qui ont voté proportionnellement davantage par rapport aux actif.ve.s, même si leur abstention est forte : 16,28% de votant.e.s pour les agent.e.s en activité et 29,03% pour les retraité.e.s.

Le vote informatique est identique à celui des actifs et actives : 4% des inscrit.e.s : là aussi les préjugés sont battus en brèche, les retraité.e.s sont tout autant rebuté.e.s par le vote électronique que les actifs et actives.

### Un éparpillement des voix

Ces élections ont connu une multiplication des listes dans les collèges des affilié.e.s jamais connue jusqu'alors : chez les agent.e.s en activité, on est passé de 8 listes en 2008 à 9 listes en 2014 et 13 listes en 2021 !

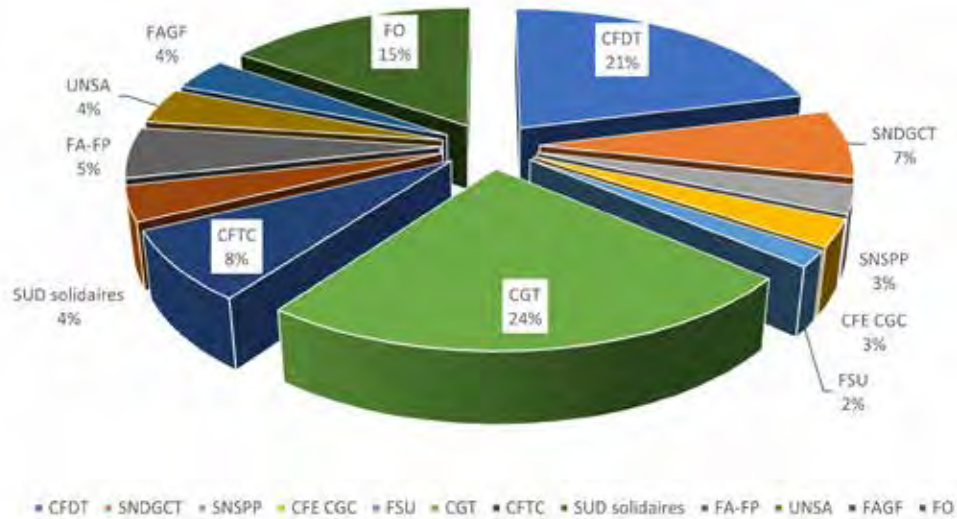
Chez les retraité.e.s, il y avait 8 listes en 2008, 9 en 2014 et 12 en 2021. Ceci a créé un éparpillement des voix. Nous pouvons le regretter car il s'agit parfois de listes corporatistes (par exemple une liste représentant les seuls pompiers), peu représentatives de la globalité des affilié.e.s voire régionale ou même très locale (mairie de Corbeil-Essonnes). Dans une élection nationale et inter Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale cela a peu de sens.



### Analyse des résultats retraité.e.s

Pour les retraité.e.s, aucune distinction n'a été faite dans les résultats donnés entre retraité.e.s de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique Territoriale, nous n'avons donc que des résultats globaux.





SNDGCT : Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales  
 SNSPP : Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels  
 FAFP : Fédération Autonome de la fonction publique  
 FGAF : Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

**Résultats CGT des retraité.e.s par départements pour élections CNRACL 2021**  
**Lien entre vote CGT et rapport FNI retraité.e-s / FNI totaux**

Nous avons essayé de faire une analyse plus fine à partir de nos états d'orga CGT. Cependant, il faut en admettre les limites quant à la précision pour ces raisons : les chiffres retenus sont ceux des FNI 2019, même si l'exercice n'est toujours pas clos, donc quelques FNI risquent de ne pas

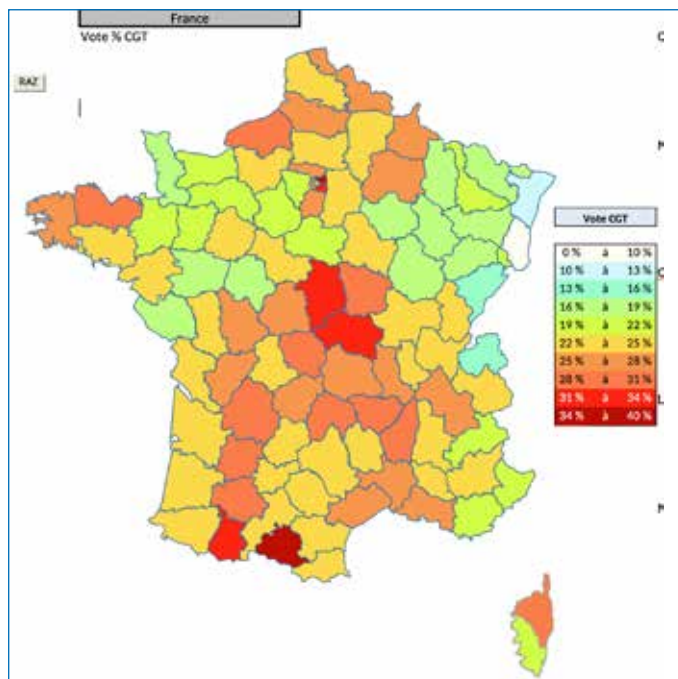
Départements	retraités	Départements	retraités	Départements	retraités	Départements	retraités
AIN	22,46 %	DOUBS	15,24 %	LANDES	23,37 %	RHONE	24,97 %
AISNE	23,63 %	DROME	22,94 %	LOIRE	24,19 %	SAONE-ET-LOIRE	22,53 %
ALLIER	31,62 %	ESSONNE	26,39 %	LOIRE-ATLANTIQUE	26,28 %	SARTHE	24,23 %
ALPES-DE-HAUTE	23,34 %	EURE	22,77 %	LOIRET	22,53 %	SAVOIE	22,10 %
ALPES-MARITIME	21,79 %	EURE-ET-LOIR	21,16 %	LOIR-ET-CHER	20,39 %	SEINE-ET-MARNE	23,71 %
ARDECHE	28,99 %	FINISTERE	27,40 %	LOT	24,76 %	SEINE-MARITIME	30,30 %
ARDENNES	27,65 %	GARD	27,21 %	LOT-ET-GARONNE	29,14 %	SEINE-SAINT-DENIS	38,49 %
ARIEGE	37,88 %	GERS	29,82 %	LOZERE	22,03 %	SOMME	25,49 %
AUBE	16,56 %	GIRONDE	23,75 %	MAINE-ET-LOIRE	17,41 %	TARN	24,16 %
AUDE	22,39 %	HAUTE-CORSE	29,69 %	MANCHE	17,76 %	TARN-ET-GARONNE	24,99 %
AVEYRON	24,81 %	HAUTE-GARONNE	24,47 %	MARNE	25,37 %	TERRITOIRE DE BOURGOGNE	20,26 %
BAS-RHIN	11,95 %	HAUTE-LOIRE	29,04 %	MAYENNE	20,81 %	VAL-DE-MARNE	33,87 %
BOUCHES-DU-RHON	26,00 %	HAUTE-MARNE	18,68 %	MEURTHE-ET-MOSELLE	20,55 %	VAL-D'OISE	27,23 %
CALVADOS	19,62 %	HAUTES-ALPES	20,61 %	MEUSE	18,24 %	VAR	21,79 %
CANTAL	28,38 %	HAUTE-SAONE	16,60 %	MORBIHAN	23,61 %	VAUCLUSE	24,43 %
CHARENTE	27,48 %	HAUTE-SAVOIE	14,03 %	MOSELLE	16,29 %	VENDEE	17,39 %
CHARENTE-MARITIME	24,94 %	HAUTES-PYRENEES	33,40 %	NIEVRE	29,21 %	Vienne	25,17 %
CHER	31,31 %	HAUTE-VIENNE	24,38 %	NORD	26,87 %	VOSGES	17,98 %
CORREZE	27,76 %	HAUT-RHIN	8,86 %	OISE	24,94 %	YONNE	23,01 %
CORSE-DU-SUD	19,69 %	HAUTS-DE-SEINE	26,16 %	ORNE	20,19 %	YVELINES	19,38 %
COTE D'OR	18,30 %	HERAULT	25,18 %	PARIS	22,63 %	Guadeloupe	34,95 %
COTES D'ARMOR	28,47 %	ILLE-ET-VILAINE	19,98 %	PAS-DE-CALAIS	23,95 %	Martinique	40,88 %
CREUSE	30,19 %	INDRE	25,49 %	PUY-DE-DOME	25,48 %	Guyane	16,11 %
DEUX-SEVRES	22,29 %	INDRE-ET-LOIRE	18,29 %	PYRENEES-ATLANTIQUES	23,12 %	La Réunion	14,39 %
DORDOGNE	28,38 %	ISERE	26,83 %	PYRENEES-ORIENTALES	23,54 %	Mayotte	48,00 %
		JURA	22,51 %				

Le FNI est le premier timbre de l'année payé par le syndiqué. Il sert à financer le Fonds National Interprofessionnel qui assure une solidarité financière entre les organisations de la CGT, ainsi qu'à comptabiliser le nombre de syndiqué.e.s de la CGT et de chacune de ses organisations.

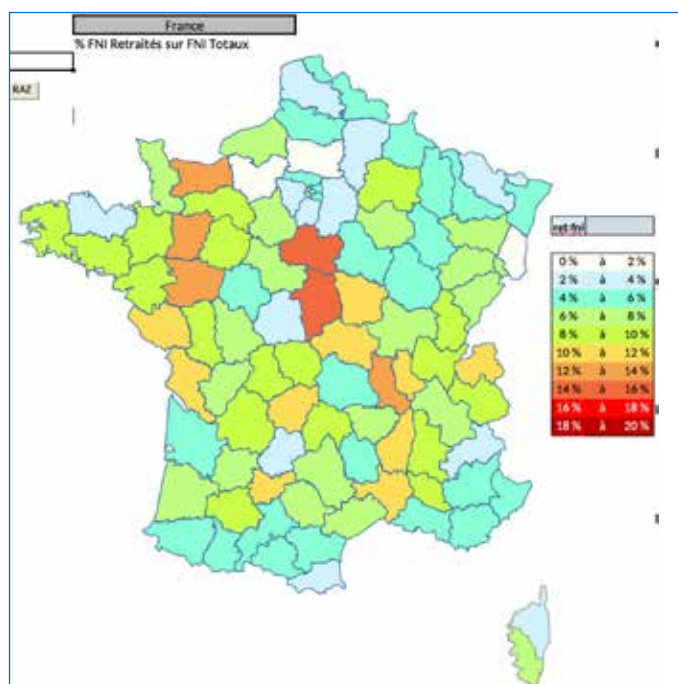
être comptabilisés et il date déjà de plus d'un an. Cependant, 2020 est encore plus imprécis en raison d'un retard important dans les versements de cotisations du fait de la crise sanitaire qui a compliqué les choses à tous les niveaux. Enfin, nous sommes tributaires de la qualité des renseignements dans la qualification des timbres FNI (actif ou retraité).

Malgré ces limites, ces analyses nous donnent déjà un aperçu des rapports entre syndicalisation, continuité syndicale et vote CGT.

### Vote CGT retraité.e.s par département en pourcentage pour les élections CNRACL 2021



### Pourcentage de syndiqué.e.s enregistré.e.s comme retraité.e.s par rapport au nombre total des syndiqué.e.s dans nos 2 Fédérations Santé Action sociale et Services publics



Nous voyons sur ces deux cartes qu'elles ne sont pas superposables : le ratio FNI retraité.e.s par rapport aux FNI totaux, c'est à dire la proportion plus ou moins importante de retraité.e.s dans les syndiqué.e.s, n'a pas forcément abouti à un vote CGT en conséquence :

**Pour exemple :**

- Le Cher possède une forte proportion de syndiqué.e.s retraité.e.s (14 %) et le vote CGT a été fort (31%) pour 30,58 % de participation,
- Le Calvados possède une proportion élevée de syndiqué.e.s retraité.e.s (13 %) mais un vote CGT plutôt faible (19,62 %), 26,26% de participation,
- L'Ariège possède une faible proportion de syndiqué.e.s retraité.e.s (5 %) mais le vote CGT a été fort (38%), 30,18 % de participation.

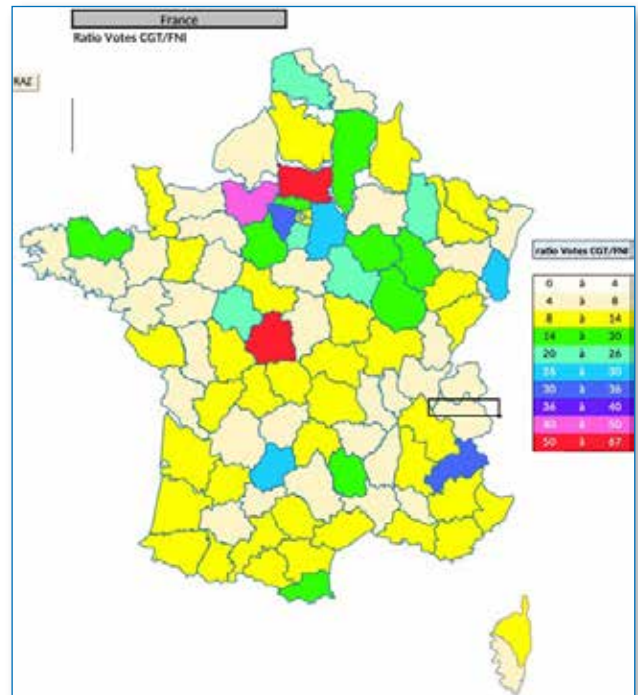
### Nombre de voix CGT retraité.e.s obtenues par rapport au syndiqué.e.s retraité.e.s CGT

Départements	FNI retraités FFT	FNI retraités SAS	FNI retraités totaux	Nombre de votes CGT collé par FNI retraités
AIN	22	75	97	7
AINSE	28	21	49	17
ALLIER	31	79	110	10
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	8	51	39	10
ALPES-MARITIMES	92	87	179	9
ARDECHE	50	46	96	8
ARDENNES	9	38	47	9
ARIEGE	23	21	44	11
AUBE	12	5	17	19
AUDE	33	21	54	14
AVEYRON	38	29	67	8
BAS-RHIN	97	68	165	3
BOUCHES-DU-RHON	190	146	336	9
CALVADOS	35	96	131	7
CANTAL	5	35	40	9
CHARENTE	41	35	76	8
CHARENTE-MARITIME	151	95	244	6
CHER	70	53	123	8
CORPEZE	15	61	76	8
CORSE-DU-SUD	18	0	18	8
COTE-D'OR	1	44	45	14
COTES-D'ARMOR	48	22	70	20
CREUSE	7	18	25	14
DEUX-SEVRES	52	22	74	7
DORDOGNE	46	111	157	7
DOUBS	25	15	40	13
DROME	35	34	69	11
ESSONNE	20	40	60	25
EURE	14	0	14	49
EURE-ET-LOIR	17	16	33	18
FINISTERE	104	161	265	7
GARD	111	102	213	7
GERS	0	78	78	6
GIRONDE	66	125	191	12
HAUTE-CORSE	25	2	27	9
HAUTE-GARONNE	39	110	169	11
HAUTE-LOIRE	31	71	102	5
HAUTE-MARNE	6	12	18	14
HAUTES-ALPES	2	7	9	35
HAUTE-SAONE	11	12	23	11
HAUTE-SAVOIE	27	53	80	6
HAUTES-PYRENEES	17	39	56	12
HAUTE-VIENNE	42	48	90	11
HAUT-RHIN	7	8	15	28
HAUTS-DE-SEINE	131	14	145	8
HERAULT	75	98	173	12
ILLE-ET-VILAINE	77	77	154	8
INDRE	5	3	8	59
INDRE-ET-LOIRE	8	29	37	22

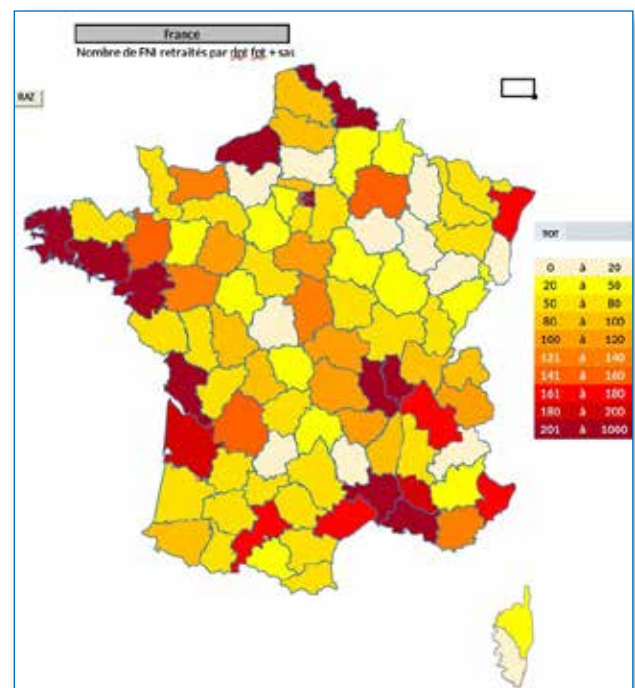


## Vote des retraité.e.s pour la CGT aux élections CNRACL 2021 par rapport au nombre de syndiqué.e.s CGT retraité.e.s (FNI) des 2 Fédérations Santé Action Sociale et Services Publics

Départements	FNI retraités FPI	FNI retraités SAS	FNI retraités totaux	Nombre de votes CGT coll 6 par FNI retraités
ISERE	92	86	178	11
JURA	25	36	61	8
LANDES	49	28	77	10
LOIRE	100	172	272	5
LOIRE-ATLANTIQUE	287	59	346	6
LOIRET	81	38	119	7
LOIR-ET-CHER	11	40	51	13
LOT	8	6	14	27
LOT-ET-GARONNE	55	7	62	12
LOZERE	1	9	10	15
MAINE-ET-LOIRE	44	84	128	7
MANCHE	41	15	56	10
MARNE	69	77	146	6
MAYENNE	19	28	47	9
MEURTHE-ET-MOSELLE	35	44	79	12
MEUSE	9	1	10	26
MORBIHAN	122	97	219	6
MOSELLE	26	29	55	13
NIEVRE	37	13	50	15
NORD	127	334	461	8
OISE	4	12	16	67
ORNE	18	47	65	7
PARIS	170	173	343	3
PAS-DE-CALAIS	86	10	96	21
PUY-DE-DOME	52	54	106	11
PYRENEES-ATLANTIQUES	43	39	82	12
PYRENEES-ORIENTALES	24	31	55	16
RHONE	409	105	514	4
SAONE-ET-LOIRE	49	27	76	12
SARTHE	66	49	115	8
SAVOIE	22	90	112	6
SEINE-ET-MARNE	35	18	53	29
SEINE-MARITIME	231	80	311	7
SEINE-SAINT-DENIS	185	66	251	8
SOMME	46	38	84	11
TARN	25	34	57	13
TARN-ET-GARONNE	21	53	74	6
TERRITOIRE DE BELFORT	15	19	34	5
VAL-DE-MARNE	202	39	241	9
VAL-D'OISE	51	29	80	15
VAR	24	61	135	13
VAUCLUSE	37	145	180	6
VENDEE	37	30	67	14
VIENNE	30	61	91	10
VOSGES	28	48	76	7
YONNE	18	10	28	21
YVELINES	27	2	29	33



## Nombre de retraité.e.s syndiqué.e.s CGT (FNI) des 2 Fédérations Santé Action Sociale et Services Publics



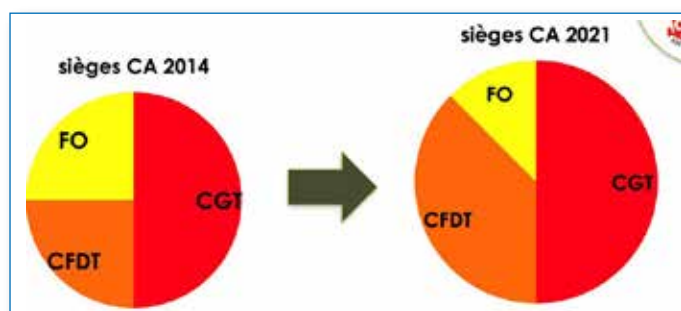
La CGT, dans les deux fédérations Santé et Action sociale et Services publics compte 10264 FNI identifiés retraité.e.s et a obtenu 93 858 voix, soit un ratio de plus de 9 voix pour un retraité syndiqué. Comme le montre la carte ci-dessous un fort niveau de FNI retraités par rapport aux FNI d'actifs fait presque automatiquement baisser la proportion de votants CGT par FNI. Nous pouvons penser qu'il existe une marge de manœuvre importante en impliquant davantage les retraité.e.s dans la campagne

Comme semble le montrer la carte ci-dessus du nombre de FNI retraités comparée à la carte des résultats CGT, le nombre de FNI retraités brut apparaîtrait beaucoup plus déterminant sur le vote CGT. Tout porte donc à croire que nos retraité.e.s syndiqué.e.s ont voté.

## Un changement de paysage du Conseil d'Administration

Il faut cependant prendre en compte une érosion sensible du vote CGT chez les retraité.e.s, au profit du vote CFDT nous alertant sur la nécessité de communiquer en direction de cette population et notamment sur le sujet du projet de réforme des retraites « Macron » porté par la CFDT et qui pourtant est nettement préjudiciable pour les retraité.e.s.

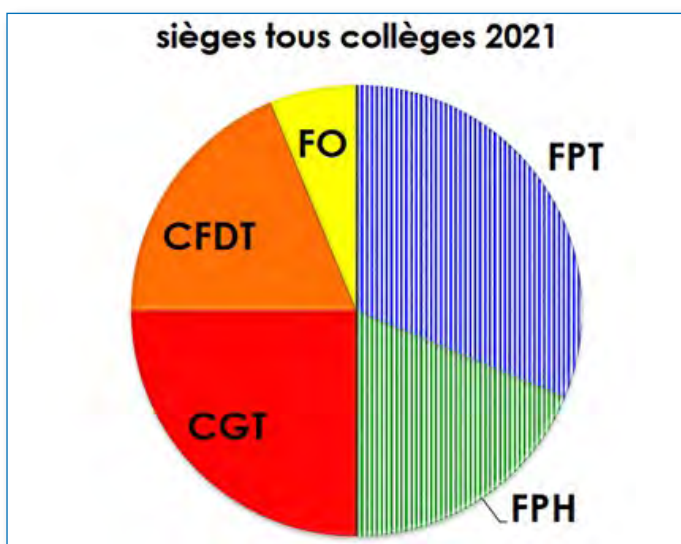
Mais le changement le plus important est la chute de FO au profit de la CFDT. FO perd son siège chez les retraité.e.s et 1 siège chez les actif.ve.s, laissant la deuxième place à la CFDT.



Cela pose question en plein projet de réforme des retraites très néfaste pour les futurs retraité.e.s, mais aussi pour les déjà retraité.e.s. (que le gouvernement a repoussé mais pas abandonné !). C'est le syndicat, qui a porté ce projet avec le gouvernement, qui progresse. Nous devons réfléchir à comment mieux faire passer nos analyses et propositions sur ce sujet.

Mais se pose aussi la question de « comment prenons-nous en compte le syndicalisme retraité dans notre organisation ? »

Cela va également rendre un peu plus ardue la tâche de nos élu.e.s, avec une organisation syndicale en seconde position en désaccord profond sur notre conception pour l'avenir des retraites.

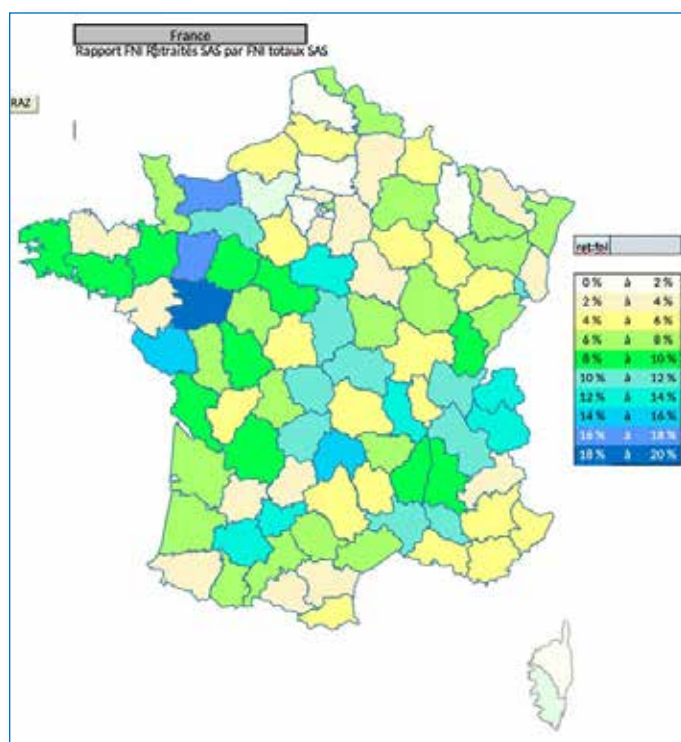


## Les retraité.e.s syndiqué.e.s dans notre fédération

Cette analyse a été l'occasion d'examiner la situation de la syndicalisation des retraité.e.s et particulièrement sa répartition géographique par départements.

On peut constater une grande disparité. Les retraité.e.s sont-ils absent.e.s dans les départements où leur syndicalisation semble faible ? Ou bien sont-ils mal identifié.e.s comme retraité.e.s. dans Cogitiel ?

### Pourcentage de syndiqué.e.s enregistré.e.s comme retraité.e.s par rapport au nombre total des syndiqué.e.s dans notre Fédération Santé Action sociale CGT (FNI)



Hélène MICHAULT,  
Secrétaire Générale UFR CGT  
et animatrice du collectif fédéral Retraites Santé Action sociale

# Compte-rendu de la CE de L'UFR des 29 et 30 mars 2021

en visio conférence

**Présent.e.s :** Evelyne Bajard, Michelle Carbonnier, Viviane Debarges, Nicole Defortescu, Bernard Frigout, Jean-Luc Gibelin, Dominique Guisti, Jean-Luc Huon, Hélène Michault, Raymond Nativelle, Michaëlle Rigodon, Marie Claude Rouaux, Régine Rouxel-Poux, Danielle Vignal.

**Excusé.e.s :** Michel Armengaud, Nicole Bernabé, Gérard Bonneau, Sylvie Brunol, Marie-Ange Cardan, Charles Coulanges, Thierry Dennilauler, Lucien Desiles, Isabelle Leclercq, Marie-Claude Margat, Luc Morvan, Marie-Paule Poussier, Carmen Schlichter, Marceline Séverac.

**Présidence :** Bernard FRIGOUT

**Rapport d'actualité :** Viviane DEBARGES

**Compte-rendu :** Régine ROUXEL-POUX.

## 1. Débat sur la dette : lundi 29/03 à 14h00

Hélène Michault fait une brève présentation du thème et des intervenants : Victorien PÂTÉ, conseiller au pôle économique Espace revendicatif confédéral et Denis DURAND, ancien directeur adjoint à la Banque de France, et ancien secrétaire général du syndicat national CGT de la Banque de France.

Nous remercions ces 2 camarades pour leurs brillantes interventions, vous trouverez un résumé dans la lettre UFR spéciale « Dette » N°29.

👉 **Vous pouvez consulter les 4 premières fiches pédagogiques sur la dette ici :**

<https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pedagogiques-comprendre-la-dette-publique>

(d'autres fiches doivent suivre, à consulter en ligne sur le site de l'espace revendicatif).

Débat intéressant et surtout de nombreuses questions à nos intervenants sur un vaste sujet qui nécessite de nombreuses explications, mais qui est, plus que jamais, déterminant dans cette période d'explosion de cette dette pour la compréhension de notre société libérale et mieux la combattre.

## 2. Actualité

Le rapport d'actualité fait par Viviane DEBARGES a été unanimement apprécié et notamment sur le tour de la situation internationale et le rôle des États-Unis. Une camarade appelle à dénoncer les massacres en Birmanie.

Le débat qui s'ensuit aborde tous les points de l'actualité nationale et bien sûr la crise sanitaire et tous les dysfonctionnements inhérents.

Dans le débat vient aussi le jugement du procès au pénal du Médiateur des laboratoires Servier des peines de prison avec sursis et 2,3 millions d'amende : une somme ridicule au regard des bénéfices de Servier grâce au Médiateur. Ces amendes n'ont rien de dissuasives. Certains parlent de mafia du médicament, d'un jugement de classe. Un point positif malgré tout : les laboratoires Servier sont reconnus coupables mais aussi l'agence du médicament.

Le rapport de la cour des comptes de 2021 revient sur l'erreur de la gestion des lits hospitaliers et particulièrement de ceux de réanimation à flux tendu, amenant à une pénurie dramatique au regard des besoins de la population. La commission exécutive constate que la CGT et les agents le dénoncent depuis longtemps mais ils n'ont pas été écoutés comme d'habitude. Ce rapport doit être soigneusement étudié par la CGT et diffusé dans nos organisations.

Enfin, la commission exécutive s'inquiète d'un nouveau confinement et de ses conséquences sur les plus précaires.

## 3. Comité général de l'UCR

Les camarades de l'UFR ayant participé sont un peu déçu.e.s même si leur intervention sur la place des femmes retraité.e-s a été reprise dans plusieurs prises de paroles. Mais rien dans le compte-rendu final. Le bureau de l'UCR est profondément renouvelé pour travailler autrement, mais ne reflète pas la composition de la CE : nous regrettons l'impossibilité de respecter la parité dans la composition de cette CE.

## 4. Élections CNRACL

Présentation des résultats Hélène Michault : voir le diaporama diffusé au CNF.

Merci à Nicole Bernabé pour son travail en tant qu'élue au CA/CNRACL sortant et bienvenue à Michelle Carbonnier, nouvelle élue qui prend le relais pour le collège des retraité.e.s.

Un constat problématique : la baisse de la participation 2021 : 21,07 % contre 35 % en 2014. Plusieurs explications sont avancées :

La CGT reste la 1<sup>ère</sup> organisation suivie par la CFTD qui renvoie FO en 3<sup>ème</sup> position.

La CGT obtient 4 sièges sur 8 (actifs/actives retraité.e-s). Bien.... mais nous ne pouvons pas nous contenter de ces résultats sans les analyser plus avant.



L'abstention de nos syndiqué-e-s pose question. Pas une campagne à la hauteur de la part des syndicats, des USD ?

Résultats et Analyse des élections CNRACL à publier dans la lettre de l'UFR.

### 5. Congrès fédéral

Notre demande d'un stand UFR a été retenue. Propositions de candidatures UFR aux commissions de congrès :

#### **Commission organisation du congrès :**

Viviane Debarges,

#### **Commission mandats et votes :**

Evelyne Bajard et Gérard Bonneau.

#### **Commission bilan et analyses de l'activité :**

Dominique Gusti

#### **Commission document d'orientation :**

Bernard Frigout et Evelyne Bajard

#### **Commission Future Direction Fédérale :**

Viviane Debarges.

Nous demandons à ce que toutes les Unions Fédérales soient représentées dans cette commission.

### 6. Diffusion de la lettre ufr

La lettre de l'UFR est mal diffusée. Elle ne semble pas assez connue de nos syndiqué.e.s : elle est

perdue dans un « info hebdo » que les syndicats ne relaient pas toujours auprès de leurs syndiqué.e.s. Nous demandons à la fédération d'étudier la possibilité d'un envoi papier de la Lettre aux syndiqué.e.s retrait.és.

### 7. CE UFR décentralisée

La Commission Exécutive prévoit une réunion décentralisée pour une commission exécutive en octobre. La Corse ou le Cap d'Agde ont été proposés au bureau fédéral qui a retenu le Cap d'Agde, les frais de déplacements pour la Corse étant trop onéreux.

### 8. Congrès UFR

Le bureau fédéral nous propose d'envisager la date de notre prochain congrès fin 2022. Mais cette année-là, il y aura le congrès fédéral, le congrès confédéral et les élections professionnelles de la fonction publique hospitalière. Cela fait beaucoup trop dans la même année. Nous allons proposer début 2023 et allons demander à l'UFSP et à l'UFAS de repousser leurs congrès en 2024, puisque leurs derniers congrès ont eu lieu fin 2020 et le nôtre mi-2019.

**Prochaine CE UFR :** 10 et 11 mai 2021

**Présidence :** Thierry DENNILAULER.

**Rapport d'actualité :** Charles COULANGES

**Compte-rendu :** Luc MORVAN.

## Loi « relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire » : encore une loi liberticide !

La loi n° 2021-689 « relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire » a été publiée le 31 mai 2021.

Le secteur LDAJ (Libertés Droit et Actions juridiques) de notre Fédération Santé Action sociale nous informe que cette loi contient de nombreuses dispositions, dont, entre autres :

➔ **Réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules** ainsi que l'accès aux moyens de transport collectif ainsi que l'ouverture au public d'une ou de plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion

➔ **Imposer aux personnes souhaitant se déplacer à destination ou en provenance du territoire hexagonal de présenter le résultat d'un examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19, un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19 ou un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 ;

➔ **Subordonner l'accès des personnes à certains lieux, établissements ou événements impliquant de grands rassemblements de personnes pour des activités de loisirs à la présentation soit du résultat d'un examen de dépistage virologique** ne concluant pas à une contamination par la covid-19, soit d'un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19, soit d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19. Ce document peut se faire sur papier ou sous format numérique.

➔ **Interdire aux personnes de sortir de leur domicile au cours d'une plage horaire comprise entre 21 heures et 6 heures**, sous réserve des déplacements strictement indispensables aux besoins familiaux ou de santé. À compter du 9 juin 2021, la plage horaire est comprise entre 23 heures et 6 heures, sauf dans les territoires où est constatée une circulation active du virus.

➔ **Lors d'une mesure de mise en quarantaine, le représentant de l'État peut s'opposer au choix**





Dessin de JERC du lundi 22 mars 2021 : « caricature Jean Castex, le chef de l'exécutif »

du lieu retenu par l'intéressé s'il apparaît que ce lieu ne répond pas aux exigences visant à garantir l'effectivité de ces mesures et à permettre le contrôle de leur application. Dans ce cas, le représentant de l'État détermine le lieu de leur déroulement

➔ **Autoriser le recueil des données à caractère personnel concernant la santé relatives des personnes atteintes par ce virus et des personnes ayant été en contact avec elles et qui peuvent être traitées** et partagées pour une durée maximale de 20 ans, le cas échéant sans le consentement des personnes intéressées, dans les traitements de données mis en œuvre par le système national des données de santé ; Toutefois, **le Conseil Constitutionnel a précisé** qu'en plus des noms et prénoms des personnes, de leur numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, et de leur adresse, **doivent être exclues de ces données les coordonnées de contact téléphonique ou électronique des intéressés.**

➔ **Autoriser le Gouvernement à légiférer par ordonnances jusqu'au 30 septembre 2021 sur de nombreux sujets.**

Pour la Fonction publique, il est prévu la prolongation de la suspension du jour de carence en cas de maladie à compter du 2 juin 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021 si le lien direct est établi par un examen de dépistage virologique concluant à une contamination par la covid-19 inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale.

Pour le secteur privé, l'ordonnance n° 2020 323 du 25 mars 2020 est modifiée et permet à un employeur du secteur privé de décider de la prise de jours de 8 congés payés acquis par un salarié (au lieu de 6 auparavant) jusqu'au 30 septembre 2021. De plus, le recours à la visioconférence serait prolongé pour l'ensemble des réunions du

**comité social et économique et du comité social et économique central**, après que l'employeur en a informé leurs membres jusqu'au 30 septembre 2021. (Ordonnance n° 2020-1441 du 25 novembre 2020 portant adaptation des règles relatives aux réunions des instances représentatives du personnel).

Les parlementaires pour voter majoritairement cette loi disent avoir obtenu des garanties sur le « pass » vaccinal : il devra être effectué par des personnes habilitées et les informations médicales ne pourront être divulguées et conservées !!! Il ne pourra pas être exigé pour accéder à un restaurant ou un cinéma. Malgré ces assurances, même la Défenseure des droits a réitéré le 21 mai son inquiétude et demandé des « précisions » au gouvernement !!!

**La CGT appelle, avec les organisations syndicales, les associations et les partis politiques, à participer à la journée nationale de mobilisation dans les territoires « pour les libertés et contre les idées d'extrême-droite » le 12 juin.**

Sylvie BRUNOL, CE UFR

➔ **Voir la loi :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043567200>

## « Le caché de La Poste »



Le sociologue Nicolas JOUNIN s'est fait embaucher comme facteur pour mener une enquête de terrain sur la « réorg » à la Poste, la réorganisation remise en cause tous les 2 ans... Il a interviewé les postiers, y compris les « chefs » et il a travaillé sur les dispositifs et les stratégies mises en place par la Direction.

Nicolas Jounin.-  
*Le Caché de la Poste.*

*Enquête sur l'organisation du travail des facteurs.*

*La Découverte, 2021, 370 p.*

Il a restitué dans son livre « *Le caché de La Poste* », édité en début d'année 2021, la confrontation permanente entre le vécu des postiers qui sont sur le terrain et la représentation schématisée qu'en fait leur direction pour imposer une durée théorique de tournée. Sur le modèle de Taylor, la Poste a établi des modélisations ou des organisations considérées « scientifiques » pour prescrire le travail et imposer des cadences et des normes, mais la direction aurait perdu les documents sur lesquels elle s'appuie !!! Les durées théoriques, non discutables, ni négociables, apparaissent irréalistes aux facteurs avec des dépassements horaires et des conditions de travail très dégradées pour réussir à écouler tout le courrier. Dans le bureau de poste où a travaillé Nicolas Jounin, un inspecteur venait pointer l'heure de retour de chaque facteur, faute d'avoir obtenu un relevé des horaires réels de la direction qui contestait de payer des heures supplémentaires ! Plus question de trier pour préparer sa tournée selon une logique personnelle, ni de distribuer l'ensemble du courrier, il y a celui qui trie, celui qui distribue des lettres ordinaires, d'autres les recommandés ou les lettres suivies, d'autres les colis...

La réorganisation est établie par la direction dans une soi-disant logique économique car le nombre de lettres distribuées diminue : il faut adapter les moyens à la charge, réduire le nombre de tournées, dégraisser l'effectif des facteurs. Mais c'est sans compter le nombre d'adresses qui augmente avec la population !!! En moins de vingt ans, l'effectif de facteurs est passé de 100 000 à 70 000, mais la direction tient à souligner qu'il n'y a pas eu de recours à des licenciements collectifs. Lorsqu'un facteur fonctionnaire (pour les plus âgés) ou en CDI part à la retraite, ou pour une autre raison, il est quasiment toujours remplacé par des agents en CDD ou des intérimaires, très faciles à déloger en cas de « réorg », à la différence des fonctionnaires qui mettraient trop en avant le Service public ! Avec le dogme de la « concurrence », la Direction privilégie des activités lucratives, au détriment de missions du « Service public universel ».

Pour Nicolas Jounin, la démocratie ne doit pas s'arrêter au seuil de l'entreprise. Organiser le travail des facteurs est une affaire complexe, les premier.e.s concerné.e.s doivent participer à construire les expertises et les conditions de l'activité « *au-delà du cercle des dirigeants et de leurs ingénieurs* ».

Sylvie BRUNOL,  
CE UFR Santé Action sociale

**N.B.** pendant que j'ai écrit ses lignes, j'ai reçu un message de l'UD CGT34 qui m'invite à participer à la journée de mobilisation et de convergences des luttes à l'appel de CGT-FAPT, FO et Solidaires afin de poursuivre et de développer les actions revendicatives des postiers. Il est important que les usager.e.s qui subissent aussi ces « réorg » soutiennent la lutte.